



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 2 DÉCEMBRE 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 52

Votants : 70 (dont 18 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARROT, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Maryline MORGAND, Bernard AGUIAR (jusqu'à la délibération n°53), Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Franck GONZALES, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER (à partir de la délibération 3B/), Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Yves-Jean BIGNON, Jean-Philippe SALAT (à partir de la délibération 3B/), Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération 3B/), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Joseph KUCHNA à Laure GUERRY, Michèle CHARASSE à Jean-Dominique BARRAUD, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Christine MAGNAUD à Romain DEJEAN, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Jean-Marc BOUREL à Jacques TERRACOL, Sandrine MORIER-MIZOULE à Jean-Claude BRAT, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Pierre BONNET à Maryline MORGAND, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Christiane LEPRAT à Jean ALMAZAN, Sylvie DUBREUIL à Linda PELISSIER, Charlotte BENOIT à Claude MALHURET (à partir de la délibération n°54).

Absents représentés par leur suppléant :

MM. Thierry WIRTH par Patrick JANOWIEZ, François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

Mmes et MM. Monique GIRAUD, Françoise DUBESSAY, Amélie PACAUD, Thierry LAPLACE, Alexandre GIRAUD, Véronique TRIBOULET, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2321-2 – 27° instituant les amortissements comme dépenses obligatoires pour les communes ou les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et pour leurs établissements publics, et l'article R. 2321-1 du CGCT définissant les biens concernés,

N°15

OBJET :

AMORTISSEMENTS

MISE A JOUR DES
CADENCEMENTS

BUDGETS ANNEXES
TRANSPORT,
AÉROPORT,
ASSAINISSEMENT
ET EAU POTABLE

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **13 DEC. 2021**

Publiée ou notifiée

le :

13 DEC. 2021

Vu les instructions budgétaires M4,

Vu les instructions budgétaires M49,

Vu la délibération n°9A du 25 novembre 2010 fixant les cadencements des amortissements,

Vu la délibération n°12 du 9 avril 2015 approuvant la modification des cadencements des amortissements pour les budgets annexes dont celui « Transport »,

Vu la délibération n°3B du 8 décembre 2016 adoptant le protocole financier général dans le cadre de la fusion d'EPCI définissant notamment les cadencements d'amortissements,

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de fixer la durée d'amortissement selon la durée de vie probable des biens, ces derniers étant généralement établis de manière linéaire,

Considérant la nécessité de définir les cadencements d'amortissement applicables pour le compte 21753 applicable au budget annexe « Transport »,

Considérant la nécessité de définir les cadencements d'amortissement applicables pour les comptes 2051 et 2153 applicable au budget annexe « Aéroport »,

Considérant la nécessité de définir les cadencements d'amortissement applicables pour le compte 2128 applicable au budget annexe « Assainissement »,

Considérant la nécessité de définir les cadencements d'amortissement applicables pour le compte 21561 applicable au budget annexe «Eau potable »,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'adopter les cadencements d'amortissements suivants :

- Budget annexe Transport :

Comptes	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
21753	Installations à caractère spécifique reçues au titre d'une mise à disposition	15 ans

- Budget Aéroport :

Comptes	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
2051	Concessions et droits assimilés	2 ans
2153	Installation à caractère spécifique	15 ans

- Budget annexe Assainissement :

Comptes	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
2128	Agencement et aménagement de terrain	30 ans

- Budget annexe Eau Potable :

Comptes	Libellé	Durée d'amortissement (en années)
21561	Service de distribution eau	10 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 2 décembre 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Signé électroniquement par
Frédéric AGUILERA



A Vichy, le
09/12/2021

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 15 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2021 - AMORTISSEMENTS - MISE A JOUR DES CADENCEMENTS -
BUDGETS ANNEXES TRANSPORT AEROPORT ASSAINISSEMENT ET EAU
POTABLE

.....
Date de décision: 02/12/2021

Date de réception de l'accusé 13/12/2021

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 02DEC2021_15

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211202-02DEC2021_15-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 15.pdf (99_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021_15-DE-1-
1_1.pdf)